

DÉLIBÉRATION
Du Conseil d'Administration
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 02 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-02

Point 4.3 – Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH) : premières actions

Vu l'avis favorable à l'unanimité du CSA de l'ENSCR du 22 septembre 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDRH, les premières actions présentées s'inscrivent dans l'Ambition 3 de l'Axe 1 « Attirer, recruter et fidéliser », à savoir « Renforcer l'équité et l'inclusion », dans l'objectif de faire converger les progressions de carrières des contractuels et des titulaires.

Après en avoir délibéré, l'évolution du régime indemnitaire des personnels contractuels à compter du 1^{er} septembre 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 23

Présents : 17

Représentés : 6

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23



Délibération adoptée

Document(s) en annexe au présent extrait : Tableau des primes des personnels contractuels, 2025/2026
Extrait envoyé à la Rectrice de la Région académique Bretagne, Chancelière des Universités le 08/10/2025

ANNEXE au projet de délibération n° 2025-10-02 point 4.3
Conseil d'administration de l'ENSCR (2 octobre 2025)

SDRH : Premières actions

Montant des primes des contractuels, année 2025/2026

Catégorie/Fonction	Montant annuel brut (€)	Montant mensuel brut (€)
BIATSS contractuel catégorie A	1200	100
BIATSS contractuel catégorie B informatique	4 498,72	374,89
BIATSS contractuel catégorie B	2400	200
BIATSS contractuel catégorie C	2400	200
Enseignant contractuel	3500,50	291,71